



REGLEMENT TREMLIN JAZZ IN SANGUINET / MUSIC PUB MIRA 2022

ARTICLE 1 : PRESENTATION

L'Office de Tourisme des Grands Lacs organisatrice du festival Jazz in Sanguinet pour le compte de la ville de Sanguinet, en partenariat avec le Music Pub MIRA de la Teste de Buch, organisent un concours intitulé "TREMLIN JAZZ IN SANGUINET / MUSIC PUB MIRA 2022".

Le Jeudi 9 Juin 2022 à partir de 20h00

L'ensemble du Tremplin se tiendra à l'adresse suivante : *Brasserie Mira, 370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch.*

ARTICLE 2 : DESCRIPTION ET MODALITES DE PARTICIPATION

Le Tremplin est concours sous forme d'un tremplin musical dont le but est de valoriser une formation musicale lors du Festival Jazz in Sanguinet.

Ce Tremplin, destiné à faire la promotion de jeunes musiciens et de jeunes formations musicales locales est ouvert aux formations européennes, du duo au sextet maximum, s'exprimant dans le champ des musiques de jazz et des musiques improvisées.

Il est entendu que le terme Participant pourra recouvrir la formation suivante : solo, duo, groupe.

Par conséquent, le terme « le Participant » au sein du Règlement s'entend d'une seule ou de plusieurs personnes membres de la formation, selon le contexte, sous réserve du respect de la procédure d'inscription.

Est exclue du Tremplin toute personne ayant conclu un contrat de production ou de licence avec un label musical ou une maison de disque ou encore toute personne ayant conclu un contrat d'édition.

Seront toutefois admis à participer au Tremplin, toute personne entrant dans les cas suivants : artiste autoproduit ; artiste autoproduit ayant conclu un contrat de distribution ; artiste sous contrat avec un label associatif (dont les membres sont réunis en association Loi 1901).

Le Participant mineur non émancipé (en ce compris un membre mineur dans une formation dont les autres membres sont majeurs) devra retourner à la Société Organisatrice une autorisation parentale dûment complétée et signée par son ou ses représentant(s) légal(aux) (tous les représentants légaux du ou des mineur(s) non émancipé(s) devant remplir et signer une autorisation) dans les 7 (sept) jours suivant la validation de l'inscription du Participant.

A défaut de réception de l'autorisation parentale dans le délai susmentionné, la participation du Participant ne pourra pas être prise en compte.

Genres musicaux acceptés dans le cadre du Tremplin :

Pop/rock / Musique urbaine / du monde / Jazz / Electro Jazz

Chaque Participant ne peut proposer, dans le cadre de son inscription au Tremplin, qu'un seul et unique projet musical.

OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS

Jazz in Sanguinet

55 Place G. DUFAU, 40600 Biscarrosse

festivaljazzinsanguinet@gmail.com

Licences : ESV-D-2020-000463 / ESV-D-2020-000464



ARTICLE 3 : CANDIDATURE

Les candidatures seront enregistrées après réception du dossier complet comprenant obligatoirement les éléments suivants :

1. La fiche d'inscription/règlement dûment remplie, et signée par le représentant désigné du groupe, seul interlocuteur responsable vis-à-vis des organisateurs
2. Une présentation détaillée du groupe (Photos, fiche technique revue de presse, Set List, page de réseau social, etc...)
3. Un enregistrement de bonne qualité (vidéo ou son) du groupe

ARTICLE 4 : PRESELECTION

La présélection sera réalisée par un jury bénévole du **25 avril** au **25 mai 2022**.

Les participants seront choisis et informés pour à ce tremplin Jazz in Sanguinet / MUSIC PUB MIRA 2022

4 groupes participants* et sélectionnés selon les critères suivants :

1. La musicalité de l'ensemble (qualité du son)
2. La maîtrise de l'instrument (qualité des instrumentistes)
3. La cohésion du groupe (qualité scénique)

Les groupes retenus se produiront sur la scène du Music Pub MIRA, situé *370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch*, selon l'ordre de passage défini par l'organisateur.

**Les Participants bénéficieront de la prise en charge du repas*

ARTICLE 5 : FINALE

Les 4 groupes retenus à l'issue de la présélection se produiront sur la scène du Music Pub MIRA, situé *370 avenue Vulcain - 33260 La Teste-de-Buch*, selon l'ordre de passage défini par l'organisateur et ce tout au long de la soirée du

Judi 9 Juin 2022 à partir de 20h00

ARTICLE 6 : OBLIGATIONS

Les formations candidates s'engagent à être disponible lors de la soirée Tremplin Jazz in Sanguinet / MUSIC PUB MIRA 2022 le **Judi 9 Juin 2022 à partir de 15h00** et le Samedi 23 Juillet 2022, en cas de victoire.

Chaque formation devra interpréter quatre titres minimums. La durée de la prestation sur scène ne devra pas excéder 45 minutes. Dix minutes seront réservées à la mise en place.



ARTICLE 7 : BACKLINE ET BALANCES

Les participants sélectionnés devront se produire avec leur propre Backline.

Les participants sélectionnés s'engagent à être disponibles lors des balances avant chaque prestation conformément aux dispositions prévues avec le sonorisateur.

L'organisateur s'assurera que le matériel de sonorisation et d'éclairage soit adéquat. Le technicien son pourra être mis à disposition du groupe.

ARTICLE 8 : DELIBERATION

Le jury se réunira et délibèrera à l'issue de la soirée afin de désigner le lauréat de l'édition en cours.

ARTICLE 9 : PRIX

Les résultats seront proclamés à l'issue de la soirée

Les groupes vainqueurs des demis finales seront récompensés par une accession à la finale.

Les vainqueurs de la finale seront récompensés de la façon suivante :

Prix 1 :

Le Lauréat se produira sur la scène du festival Jazz in Sanguinet 2022, le samedi 23 juillet à 17h, dans des conditions scéniques professionnelles non rémunérées. (Repas et accès Backstage inclus)

Prix 2 :

Le Lauréat se verra offrir un « forfait accès » de 8 heures à un des studios de répétition du Music Pub MIRA de La Teste de Buch, ainsi qu'une date de programmation au sein du Music Pub MIRA durant la saison 2022 ou 2023.

Prix 3 :

Le Lauréat se verra offrir un « accès gratuit » au site du festival Jazz in Sanguinet le vendredi 22 juillet 2022.

ARTICLE 10 : DROIT A L'IMAGE

Les participants autorisent les organisateurs à filmer et photographier leur prestation pour la promotion du tremplin, hors de toute activité commerciale sur les différentes plateformes de communication (Réseaux sociaux, etc...)

ARTICLE 11 : MODALITES GENERALES

La participation au Tremplin Jazz in Sanguinet / MUSIC PUB MIRA 2022, implique l'acceptation de toutes les conditions présentées ci-dessus.



Pour tous renseignements :

Benjamin Faugas

Tél : 05 58 78 20 96 – 06 46 20 30 32

Mail : festivaljazzinsanguinet@gmail.com

Les participants, du fait de leur candidature, acceptent le présent règlement.

**DATE DE CLOTURE DE RECEPTION DES
CANDIDATURES : 25 MAI 2022**

Fait en deux exemplaires à,

Le,

(Faire précéder les signatures de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

L'Organisateur

Le Participant

(Représentant légal si responsable mineur)

festivaljazzinsanguinet@gmail.com

ou à l'adresse postale suivante

**Office de Tourisme des Grands Lacs
55 Place G. DUFAU
40600 Biscarrosse**



DOSSIER DE CANDIDATURE TREMLIN JAZZ IN SANGUINET / MUSIC PUB MIRA 2022

NOM DU GROUPE	
TYPE DE FORMATION (SOLO/DUO/QUARTET...)	
RESPONSABLE DU GROUPE	
ADRESSE	
CODE POSTAL	
VILLE	
TELEPHONE(S) MOBILE	
E-MAIL 1	
E-MAIL 2	
NOMS ET PRENOMS DES MUSICIENS	INSTRUMENTS JOUES